

SECTION XIII

**OUVRAGES EN PIERRES, PLATRE, CIMENT, AMIANTE, MICA OU
MATIÈRES ANALOGUES ; PRODUITS CERAMIQUES ;
VERRE ET OUVRAGES EN VERRE**

Chapitre 68

**Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante,
mica ou matières analogues**

Notes.

- 1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :
 - a)les articles du Chapitre 25;
 - b)les papiers et cartons couchés, enduits, imprégnés ou recouverts des n°s 48.10 ou 48.11 (ceux recouverts de poudre de mica ou de graphite, papiers et cartons bitumés ou asphaltés, par exemple);
 - c)les tissus et autres surfaces textiles enduits, imprégnés ou recouverts des Chapitres 56 ou 59 (ceux recouverts de poudre de mica, de bitume ou d'asphalte, par exemple);
 - d)les articles du Chapitre 71;
 - e)les outils et parties d'outils du Chapitre 82;
 - f)les pierres lithographiques du n° 84.42;
 - g)les isolateurs pour l'électricité (n° 85.46) et les pièces isolantes du n° 85.47;
 - h)les petites meules pour tours dentaires (n° 90.18);
 - ij)les articles du Chapitre 91 (cages et cabinets de pendules ou d'appareils d'horlogerie, par exemple);
 - k)les articles du Chapitre 94 (meubles, appareils d'éclairage, constructions préfabriquées, par exemple);
 - l)les articles du Chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple);
 - m)les articles du n° 96.02, lorsqu'ils sont constitués par des matières mentionnées dans la Note 2 b) du Chapitre 96, les articles du n° 96.06 (les boutons, par exemple), du n° 96.09 (les crayons d'ardoise, par exemple) du n° 96.10 (les ardoises pour l'écriture ou le dessin, par exemple) ou du n° 96.20 (monopodes, bipieds, trépieds et articles similaires) ;
 - n)les articles du Chapitre 97 (objets d'art, par exemple).
 - 2.- Au sens du n° 68.02, la dénomination *pierres de taille ou de construction travaillées* s'applique non seulement aux pierres relevant des n°s 25.15 ou 25.16, mais également à toutes autres pierres naturelles (quartzites, silex, dolomie, stéatite, par exemple) pareillement travaillées, à l'exception de l'ardoise.
-

CODE PRODUITS	DESIGNATION DES PRODUITS	Cat.	Us	DROITS ET TAXES									
				ENTREE									SORTIE
				DD	RTL	AC	TAI	TCP	TVA	PC	CA	Taux cumulé	DFE **
68.01 6801.00.00.00	Pavés, bordures de trottoirs et dalles de pavage, en pierres naturelles (autres que l'ardoise).	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
68.02	Pierres de taille ou de construction (autres que l'ardoise) travaillées et ouvrages en ces pierres, à l'exclusion de ceux du n° 68.01; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, en pierres naturelles (y compris l'ardoise), même sur support; granulés, éclats et poudres de pierres naturelles (y compris l'ardoise), colorés artificiellement.												
CODE PRODUITS	DESIGNATION DES PRODUITS	Cat.	Us	DROITS ET TAXES									
				ENTREE									SORTIE
				DD	RTL	AC	TAI	TCP	TVA	PC	CA	Taux cumulé	DFE **
6802.10.00.00	- Carreaux, cubes, dés et articles similaires, même de forme autre que carrée ou rectangulaire, dont la plus grande surface peut être inscrite dans un carré dont le côté est inférieur à 7 cm; granulés, éclats et poudres, colorés artificiellement	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
	- Autres pierres de taille ou de construction et ouvrages en ces pierres, simplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie :												
6802.21.00.00	-- Marbre, travertin et albâtre	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
6802.23.00.00	-- Granit	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
6802.29.00.00	-- Autres pierres	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
	- Autres :												
6802.91.00.00	-- Marbre, travertin et albâtre	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
6802.92.00.00	-- Autres pierres calcaires	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
6802.93.00.00	-- Granit	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
	-- Autres pierres :												
6802.99.10.00	--- Stéatite naturelle	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%

6802.99.90.00	--- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
68.03														
6803.00.00.00	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine).	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
68.04	Meules et articles similaires, sans bâtis, à moudre, à défibrer, à broyer, à aiguiser, à polir, à rectifier, à trancher ou à tronçonner, pierres à aiguiser ou à polir à la main, et leurs parties, en pierres naturelles, en abrasifs naturels ou artificiels agglomérés ou en céramique, même avec parties en autres matières.													
6804.10.00.00	- Meules à moudre ou à défibrer - Autres meules et articles similaires :	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%	
6804.21.00.00	-- En diamant naturel ou synthétique, aggloméré	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%	
6804.22.00.00	-- En autres abrasifs agglomérés ou en céramique	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%	
6804.23.00.00	-- En pierres naturelles	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%	
6804.30.00.00	- Pierres à aiguiser ou à polir à la main	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%	
68.05	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur produits textiles, papier, carton ou autres matières, même découpés, cousus ou autrement assemblés.													
6805.10.00.00	- Appliqués sur tissus en matières textiles seulement	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%	
6805.20.00.00	- Appliqués sur papier ou carton seulement	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%	
6805.30.00.00	- Appliqués sur d'autres matières	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%	
68.06	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires; vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés; mélanges et ouvrages en matières minérales à usages d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son, à l'exclusion de ceux des n°s 68.11, 68.12 ou du Chapitre 69.													
6806.10.00.00	- Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%	
									DROITS ET TAXES					
CODE PRODUITS	DESIGNATION DES PRODUITS	Cat.	Us	ENTREE										SORTIE
				DD	RTL	AC	TAI	TCP	TVA	PC	CA	Taux cumulé	DFE **	

6806.20.00.00	- Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
6806.90.00.00	- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
68.07	Ouvrages en asphalte ou en produits similaires (poix de pétrole, brais, par exemple).											
6807.10.00.00	- En rouleaux	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
6807.90.00.00	- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
68.08												
6808.00.00.00	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles similaires, en fibres végétales, en paille ou en copeaux, plaquettes, particules, sciures ou autres déchets de bois, agglomérés avec du ciment, du plâtre ou d'autres liants minéraux.	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
68.09	Ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre.											
	- Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, non ornementés :											
6809.11.00.00	-- Revêtus ou renforcés de papier ou de carton uniquement	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
6809.19.00.00	-- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
6809.90.00.00	- Autres ouvrages	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
68.10	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés.											
	- Tuiles, carreaux, dalles, briques et articles similaires :											
6810.11.00.00	-- Blocs et briques pour la construction	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
6810.19.00.00	-- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
	- Autres ouvrages :											
6810.91.00.00	-- Eléments préfabriqués pour le bâtiment ou le génie civil	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
6810.99.00.00	-- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
68.11	Ouvrages en amiante-ciment, cellulose-ciment ou similaires.											
	- Contenant de l'amiante :											
6811.40.10.00	-- Tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie pour canalisation d'eau	1	kg	5	2%	ex	15%	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
6811.40.90.00	-- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
	- Ne contenant pas d'amiante :											
6811.81.00.00	-- Plaques ondulées	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
6811.82.00.00	-- Autres plaques, panneaux, carreaux, tuiles et articles similaires	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%

6811.89.10.00	-- Autres ouvrages :	1	kg	5	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	27,01%	2%	
6811.89.90.00	--- Tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie pour canalisation d'eau	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
68.12	Amiante (asbeste) travaillé, en fibres; mélanges à base d'amiante ou à base d'amiante et de carbonate de magnésium; ouvrages en ces mélanges ou en amiante (fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, joints, par exemple), même armés, autres que ceux des n°s 68.11 ou 68.13.													
6812.80.00.00	- En crocidolite	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
	- Autres :													
CODE PRODUITS	DESIGNATION DES PRODUITS	Cat.	Us	DROITS ET TAXES										
				ENTREE										SORTIE
				DD	RTL	AC	TAI	TCP	TVA	PC	CA	Taux cumulé	DFE **	
6812.91.00.00	-- Vêtements, accessoires du vêtement, chaussures et coiffures	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
6812.92.00.00	-- Papiers, cartons et feutres	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
6812.93.00.00	-- Feuilles en amiante et élastomères comprimés, pour joints, même présentés en rouleaux	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
6812.99.00.00	-- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
68.13	Garnitures de friction (plaques, rouleaux, bandes, segments, disques, rondelles, plaquettes, par exemple), non montées, pour freins, pour embrayages ou pour tous organes de frottement, à base d'amiante (asbeste), d'autres substances minérales ou de cellulose, même combinés avec des textiles ou d'autres matières.													
6813.20.00.00	- Contenant de l'amiante	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%	
	- Ne contenant pas d'amiante :													
6813.81.00.00	-- Garnitures de freins	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%	
6813.89.00.00	-- Autres	2	kg	10	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%	
68.14	Mica travaillé et ouvrages en mica, y compris le mica aggloméré ou reconstitué, même sur support en papier, en carton ou en autres matières.													
6814.10.00.00	- Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
6814.90.00.00	- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	

68.15	Ouvrages en pierre ou en autres matières minérales (y compris les fibres de carbone, les ouvrages en ces matières et en tourbe), non dénommés ni compris ailleurs.													
6815.10.00.00	- Ouvrages en graphite ou en autre carbone, pour usages autres qu'électriques	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
6815.20.00.00	- Ouvrages en tourbe	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
	- Autres ouvrages :													
6815.91.00.00	-- Contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
6815.99.00.00	-- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	

Chapitre 69

Produits céramiques

Notes.

- 1.- Le présent Chapitre ne comprend que les produits céramiques qui ont été cuits après avoir été préalablement mis en forme ou façonnés. Les n°s 69.04 à 69.14 visent uniquement les produits autres que ceux susceptibles d'être classés dans les n°s 69.01 à 69.03.
- 2.- Le présent Chapitre ne comprend pas :
 - a) les produits du n° 28.44;
 - b) les articles du n° 68.04;
 - c) les articles du Chapitre 71, notamment les objets répondant à la définition de la bijouterie de fantaisie;
 - d) les cermets du n° 81.13;
 - e) les articles du Chapitre 82;
 - f) les isolateurs pour l'électricité (n° 85.46) et les pièces isolantes du n° 85.47;
 - g) les dents artificielles en céramique (n° 90.21);
 - h) les articles du Chapitre 91 (cages et cabinets de pendules ou d'appareils d'horlogerie, par exemple);
 - ij) les articles du Chapitre 94 (meubles, appareils d'éclairage, constructions préfabriquées, par exemple);
 - k) les articles du Chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple);
 - l) les articles du n° 96.06 (boutons, par exemple) ou du n° 96.14 (pipes, par exemple);
 - m) les articles du Chapitre 97 (objets d'art, par exemple).

69.09	Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en céramique; auges, bacs et récipients similaires pour l'économie rurale, en céramique; cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage, en céramique.													
	- Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques :													
6909.11.00.00	-- En porcelaine	1	kg	5	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	27,01%	2%	
6909.12.00.00	-- Articles ayant une dureté équivalente à 9 ou davantage sur l'échelle de Mohs	1	kg	5	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	27,01%	2%	
6909.19.00.00	-- Autres	1	kg	5	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	27,01%	2%	
6909.90.00.00	- Autres	1	kg	5	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	27,01%	2%	
69.10	Eviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en céramique.													
6910.10.00.00	- En porcelaine	3	u	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
6910.90.00.00	- Autres	3	u	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
69.11	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en porcelaine.													
6911.10.00.00	- Articles pour le service de la table ou de la cuisine	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
6911.90.00.00	#NOM?	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
69.12	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique, autres qu'en porcelaine.													
6912.00.10.00	- Articles pour le service de la table ou de la cuisine	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
6912.00.90.00	- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
69.13	Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique.													
6913.10.00.00	- En porcelaine	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
6913.90.00.00	- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
CODE PRODUITS	DESIGNATION DES PRODUITS	Cat.	Us	DROITS ET TAXES										
				ENTREE									SORTIE	
				DD	RTL	AC	TAI	TCP	TVA	PC	CA	Taux cumulé	DFE **	
69.14	Autres ouvrages en céramique.													
6914.10.00.00	- En porcelaine	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	

6914.90.00.00	- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
---------------	----------	---	----	----	----	----	----	-----	-------	-------	--------	----

Chapitre 70

Verre et ouvrages en verre

Notes.

- 1.- Le présent Chapitre ne comprend pas :
 - a) les articles du n° 32.07 (compositions vitrifiables, frites de verre, autres verres sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flocons, par exemple);
 - b) les articles du Chapitre 71 (bijouterie de fantaisie, par exemple);
 - c) les câbles de fibres optiques du n° 85.44, les isolateurs pour l'électricité (n° 85.46) et les pièces isolantes du n° 85.47;
 - d) les fibres optiques, les éléments d'optique travaillés optiquement, les seringues hypodermiques, les yeux artificiels, ainsi que les thermomètres, baromètres, aréomètres, densimètres et autres articles et instruments du Chapitre 90;
 - e) les appareils d'éclairage, lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure, ainsi que leurs parties, du n° 94.05;
 - f) les jeux, jouets et accessoires pour arbres de Noël, ainsi que les autres articles du Chapitre 95, autres que les yeux sans mécanisme pour poupées ou pour autres articles du Chapitre 95;
 - g) les boutons, les vaporisateurs, les bouteilles isolantes montées et autres articles du Chapitre 96.
- 2.- Au sens des n°s 70.03, 70.04 et 70.05 :
 - a) ne sont pas considérés comme travaillés les verres ayant subi des ouvraisons avant l'opération de recuit;
 - b) le découpage de forme n'a aucune incidence sur le classement du verre en plaques ou en feuilles;
 - c) on entend par couches absorbantes, réfléchissantes ou non réfléchissantes, des couches métalliques ou de composés chimiques (oxydes métalliques, par exemple), d'épaisseur microscopique, qui absorbent notamment les rayons infra-rouges ou améliorent les qualités réfléchissantes du verre sans empêcher sa transparence ou sa translucidité ou qui empêchent la surface du verre de refléter la lumière.
- 3.- Les produits visés au n° 70.06 restent classés dans cette position, même s'ils présentent le caractère d'ouvrages.
- 4.- Au sens du n° 70.19, on considère comme *laine de verre* :
 - a) les laines minérales dont la teneur en silice (SiO₂) est égale ou supérieure à 60 % en poids;
 - b) les laines minérales dont la teneur en silice (SiO₂) est inférieure à 60 %, mais dont la teneur en oxydes alcalins (K₂O ou Na₂O) excède 5 % en poids ou dont la teneur en anhydride borique (B₂O₃) excède 2 % en poids.

Les laines minérales ne remplissant pas ces conditions relèvent du n° 68.06.
- 5.- Dans la Nomenclature, les quartz et autre silice fondus sont considérés comme *verre*.

Note de sous-positions.

- 1.- Au sens des n°s 7013.22, 7013.33, 7013.41 et 7013.91, l'expression *crystal au plomb* ne couvre que le verre ayant une teneur en monoxyde de plomb (PbO) égale ou supérieure à 24 % en poids.

CODE PRODUITS	DESIGNATION DES PRODUITS	Cat.	Us	DROITS ET TAXES										
				ENTREE									SORTIE	
				DD	RTL	AC	TAI	TCP	TVA	PC	CA	Taux cumulé	DFE **	
70.01 7001.00.00.00	Calcin et autres déchets et débris de verre; verre en masse.	2	kg	10	2%	ex	ex			18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
70.02	Verre en billes (autres que les microsphères du n° 70.18), barres, baguettes ou tubes, non travaillé.													
7002.10.00.00	- Billes	2	kg	10	2%	ex	ex			18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
7002.20.00.00	- Barres ou baguettes	2	kg	10	2%	ex	ex			18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
	- Tubes :													
7002.31.00.00	-- En quartz ou en autre silice fondus	3	kg	20	2%	ex	ex			18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
7002.32.00.00	-- En autre verre d'un coefficient de dilatation linéaire n'excédant pas 5×10^{-6} par Kelvin entre 0 °C et 300 °C	3	kg	20	2%	ex	ex			18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
7002.39.00.00	-- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex			18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
70.03	Verre dit «coulé», en plaques, feuilles ou profilés, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé.													
	- Plaques et feuilles, non armées :													
7003.12.00.00	-- Colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante	3	m ²	20	2%	ex	ex			18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
7003.19.00.00	-- Autres	3	m ²	20	2%	ex	ex			18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
7003.20.00.00	- Plaques et feuilles, armées	3	m ²	20	2%	ex	ex			18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%

7003.30.00.00	- Profilés	3	m ²	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
70.04	Verre étiré ou soufflé, en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé.													
7004.20.00.00	- Verre coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante	3	m ²	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
7004.90.00.00	- Autre verre	3	m ²	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
70.05	Glace (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces) en plaques ou en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée.													
7005.10.00.00	- Glace non armée, à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante - Autre glace non armée :	3	m ²	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
7005.21.00.00	-- Colorée dans la masse, opacifiée, plaquée (doublée) ou simplement doucie	3	m ²	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
7005.29.00.00	-- Autre	3	m ²	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
7005.30.00.00	- Glace armée	3	m ²	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
70.06														
7006.00.00.00	Verre des n°s 70.03, 70.04 ou 70.05, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières.	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
70.07	Verre de sécurité, consistant en verres trempés ou formés de feuilles contre-collées. - Verres trempés :													
CODE PRODUITS	DESIGNATION DES PRODUITS	Cat.	Us	DROITS ET TAXES										
				ENTREE										SORTIE
				DD	RTL	AC	TAI	TCP	TVA	PC	CA	Taux cumulé	DFE **	
7007.11.00.00	-- De dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
7007.19.00.00	-- Autres - Verres formés de feuilles contre-collées :	3	m ²	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	
7007.21.00.00	-- De dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules	3	kg	20	2%	ex	ex		18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%	

7007.29.00.00	-- Autres	3	m ²	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
70.08												
7008.00.00.00	Vitrages isolants à parois multiples.	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
70.09	Miroirs en verre, même encadrés, y compris les miroirs rétroviseurs. - Miroirs rétroviseurs pour véhicules :											
7009.10.10.00	-- Pour motocycles et cycles	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
7009.10.90.00	-- Pour autres véhicules - Autres :	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
7009.91.00.00	-- Non encadrés	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
7009.92.00.00	-- Encadrés	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
70.10	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre; bocaux à conserves en verre; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre.											
7010.10.00.00	- Ampoules	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
7010.20.00.00	- Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture - Autres :	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
	-- D'une contenance excédant 1 l :											
7010.90.11.00	--- Bouteilles, bonbonnes et flacons	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
7010.90.12.00	--- Bocaux, pots et autres récipients similaires y compris les bocaux à conserves	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
7010.90.19.00	--- Autres -- D'une contenance excédant 0,33 l mais n'excédant pas 1 l :	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
7010.90.21.00	--- Bouteilles, bonbonnes et flacons	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
7010.90.22.00	--- Bocaux, pots et autres récipients similaires y compris les bocaux à conserves	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
7010.90.29.00	--- Autres -- D'une contenance excédant 0,15 l mais n'excédant pas 0,33 l :	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
7010.90.31.00	--- Bouteilles, bonbonnes et flacons	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
7010.90.32.00	--- Bocaux, pots et autres récipients similaires y compris les bocaux à conserves	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
7010.90.39.00	--- Autres -- D'une contenance n'excédant pas 0,15 l :	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
7010.90.41.00	--- Bouteilles, bonbonnes et flacons	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
7010.90.42.00	--- Bocaux, pots et autres récipients similaires y compris les bocaux à conserves	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
7010.90.49.00	--- Autres	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%

7018.10.00.00	- Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verroterie	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
7018.20.00.00	- Microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
7018.90.00.00	- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
70.19	Fibres de verre (y compris la laine de verre) et ouvrages en ces matières (fils, tissus, par exemple).											
	- Mèches, stratifils (rovings) et fils, coupés ou non :											
7019.11.00.00	-- Fils coupés (chopped strands), d'une longueur n'excédant pas 50 mm	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
7019.12.00.00	-- Stratifils (rovings)	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
7019.19.00.00	-- Autres	2	kg	10	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	32,91%	2%
	- Voiles, nappes, mats, matelas, panneaux et produits similaires non tissés :											
7019.31.00.00	-- Mats	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
7019.32.00.00	-- Voiles	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
7019.39.00.00	-- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
7019.40.00.00	- Tissus de stratifils (rovings)	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
	- Autres tissus :											
7019.51.00.00	-- D'une largeur n'excédant pas 30 cm	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
7019.52.00.00	-- D'une largeur excédant 30 cm, à armure toile, d'un poids inférieur à 250 g/m², de filaments tirant par fils simples 136 tex ou moins	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
7019.59.00.00	-- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
7019.90.00.00	- Autres	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
70.20	Autres ouvrages en verre.											
7020.00.10.00	-Flotteurs pour filets de pêche	1	kg	5	2%	ex	15%	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%
7020.00.90.00	-Autres	3	kg	20	2%	ex	ex	18%	0,50%	0,25%	44,71%	2%